

Cinquième Commission

Parmi les points principaux dont sera saisie la Cinquième Commission, chargée des questions administratives et budgétaires, citons les suivants:

Rapport du Comité *ad hoc* des experts financiers

Lors de la vingtième session, l'Assemblée générale a approuvé une résolution présentée par la France, établissant un Comité *ad hoc* d'experts chargé d'examiner les finances des Nations Unies et des institutions spécialisées. Le Canada a été l'un des 14 pays nommés pour faire partie de ce Comité à qui il avait été demandé, pour son premier rapport, de dresser un bilan de la situation financière des Nations Unies (non compris les institutions spécialisées) et, dans son deuxième rapport, de soumettre des recommandations fondées sur un examen général des procédures administratives et budgétaires des Nations Unies et des institutions spécialisées. Les deux rapports seront étudiés par la Cinquième Commission au cours de la vingt et unième session.

Lors de la présentation de son premier rapport, le Comité n'a pu s'entendre sur le montant du déficit auquel doivent faire face les Nations Unies. Reflétant en cela des points de vue politiques différents sur le financement des opérations de maintien de la paix, le rapport donne deux aperçus du déficit au 30 septembre 1965 — 52 millions de dollars d'après les vues exprimées par la représentation française (appuyée par l'URSS) et 73.4 millions de dollars, selon la représentation de la Grande-Bretagne, des États-Unis et du Canada. Les appels lancés en vue d'obtenir des contributions volontaires pour liquider ce déficit n'ont, jusqu'ici, fait souscrire que 20.8 millions de la part de vingt-deux pays (le Canada ayant versé une contribution de 4 millions). Il est à espérer que, après la présentation de ce rapport à l'Assemblée générale, les autres États membres verseront suffisamment de contributions volontaires pour permettre la réduction entière du déficit. Dans son deuxième rapport, représentant un compromis œuvré par le Comité après des entretiens tenus à New-York et à Genève avec les hauts fonctionnaires des Nations Unies et des institutions spécialisées, le Comité recommande l'application de procédures administratives et budgétaires (telles qu'une évaluation des programmes et une coordination plus efficace entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées). Une fois mises en vigueur, ces procédures devraient fournir aux États membres et aux secrétariats des divers organismes des Nations Unies les renseignements qui leur permettront d'établir avec plus de sûreté si l'on obtient une valeur maximale des ressources mises à la disposition des Nations Unies pour l'accomplissement de ses travaux dans les domaines économiques et sociaux. La Cinquième Commission sera appelée à étudier le deuxième rapport et à recommander l'application des recommandations qu'il porte.

Approbaton des prévisions budgétaires de 1967

Après avoir approuvé les comptes financiers de l'Organisation des Nations